

Révision de la liste électorale générale et des listes électorales complémentaires

DÉPÔT DES TABLEAUX DE RECTIFICATION

Le maire de la commune de PERIERS/DAN informe les électeurs que les tableaux rectificatifs des listes électorales ont été déposés ce 10 janvier 2017, au secrétariat de la mairie, où ils pourront se présenter pour en prendre connaissance.

Tout citoyen peut contester la décision de radiation ou de refus d'inscription le concernant prise par la commission administrative, devant le tribunal d'instance, dès qu'il en a connaissance et au plus tard le 20 janvier 2017.

Dans les mêmes conditions, tout électeur de la commune peut requérir l'inscription d'un citoyen omis ou la radiation d'un individu indûment inscrit, du 11 janvier au 20 janvier.

A Periers/Dan, le 10/01/2017

Le Maire,



Raymond PICARD

